



PROJET DE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2009

-date de convocation : 19 février 2009

-étaient présents:MM. Alain BOURGEOIS, Maire/Jacqueline CHOLIN/Eric BATTAGLIA/Yves KERSCAVEN/Claudine MATTIODA/Jean-Pierre GRESSIER, Maires-Adjointes/Françoise GIGOI/Agnès RAFAITIN, Conseillères Municipales Déléguées/Marc BINET/Frank LEROUX/Stéphanie DESIRE/Christian BELLE/Gérard FINKEL/Marguerite WEBER/Jean Luc KOBON/Xuan LECOMTE/Christian ALLET/Philippe DEMARET (jusqu'au point 4 non inclus):Paule SCHAAFF (jusqu'au point 4 non inclus)/Sébastien ZRIEM (jusqu'au point 4 non inclus)/Christiane ROCHWERG (absente uniquement sur le point 4)/Sylvie DUFILS (jusqu'au point 4 non inclus), Conseillers Municipaux

-étaient absents excusés :MM. Pierre GREGOIRE/Geneviève MALET (pouvoir à A. BOURGEOIS)/Yvonne ROYER (pouvoir à J. CHOLIN), Maires Adjointes/Marie Christine GERARD (pouvoir à Y. KERSCAVEN)/Yvette GARNIER (pouvoir à C. MATTIODA)/Paul AUGOT (pouvoir à Paule SCHAAFF), Conseillers Municipaux

-était absent : Mr Ahmed BENLEBNA, Conseiller Municipal.

1°)PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 5 ET 18 DECEMBRE 2008

Aucune observation n'étant émise, les procès verbaux sont adoptés par 21 voix, les membres du Groupe « Une Energie Nouvelle pour Ézanville » ne prenant pas part au vote.

2°)SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Agnès RAFAITIN, étant candidate, est désignée secrétaire de séance.

3°)DECISIONS DU MAIRE

19/2008 Soirée Vœux du personnel le 9/01/2009
20/2008 Spectacle de Noël des enfants « Le temps d'un rêve »

28/2008	Spectacle de Noël pour les enfants « TELLEM »
01/2009	Location logement REGIMBART
02/2009	Soirée vœux du personnel le 09/01/2009 FKD PRODUCTION (DJ)
03/2009	Formation bilan professionnel pour le personnel communal
04/2009	Classe transplantée Ecole « Les Bourguignons » à Baugé
05/2009	Convention avec l'IFAC
06/2009	Annulation convention avec l'IFAC
07/2009	Prolongation convention d'utilisation de la parcelle AE534 par la SNC LES OUCHES

DECLARATION DU GROUPE « UNE ENERGIE NOUVELLE POUR EZANVILLE »

Nous souhaitons pouvoir nous exprimer clairement ce soir au sujet d'un certain nombre de points relatifs au fonctionnement de notre Assemblée Municipale.

Depuis près d'un an nous n'avons de cesse d'alerter le représentant de l'exécutif local sur le non respect de certaines règles afférentes à l'organisation et au bon déroulement des conseils municipaux.

S'il est d'usage que la majorité élue soit en responsabilité il nous est néanmoins très désagréable de devoir accepter d'être toujours mis devant le fait accompli, ce qui de surcroît dessert la population dont nous sommes aussi le relais.

Par exemple, en ce qui concerne les comptes-rendus des séances du conseil municipal, outre le fait qu'ils sont arrangés au gré de la volonté du groupe majoritaire, nous relevons régulièrement des propos non tenus mais inscrits au crédit de la majorité et, inversement, des coupes franches dans les argumentations de l'opposition. Et bien souvent nos propos sont sortis de leur contexte pour les tordre à nos dépens. Cette pratique est incorrecte si l'on considère, de plus, qu'ils sont rendus publics avant même qu'ils n'aient été validés par les élus en séance.

Egalement, nous n'acceptons pas, et vous en feriez de même, de devoir avaliser en conseil municipal des politiques publiques déjà engagées par votre majorité.

Par ailleurs, les convocations sont distribuées aux conseillers municipaux tardivement au regard de la date qu'elles mentionnent. Une fois encore nous vous formulons la demande d'envoi des convocations par voie postale afin d'éviter tout désagrément et de respecter les 5 jours francs avant chaque conseil. Cela a pour unique objectif de nous laisser un maximum de temps pour la préparation des conseils municipaux.

Nous déplorons également la manière dont sont organisées les commissions. Aucun ou très peu de documents sont portés à notre connaissance et il n'y a eu, à aucun moment, débat. Nous constatons bien souvent une information unilatérale aux membres des commissions de la part des adjoints en responsabilité.

Pour finir, à la séance de ce soir nous devons débattre des orientations budgétaires.

Heureux de pouvoir contribuer aux orientations budgétaires de la ville pour les enjeux structurant notre territoire, tel que le définit notre mandat, notre satisfaction a été de courte durée lorsque nous avons découvert l'absence d'éléments de préparation. Cette carence vous a été signalée par les élus de notre groupe présents à la commission de préparation le 19 février dernier ; vous n'en avez donc pas tenu compte.

Là encore nous n'imaginons pas une seule seconde pouvoir participer au débat ou quelconque arbitrage dans la mesure où aucune estimation ou commencement de chiffrage ne sont portés à notre connaissance dans des délais respectables avant la séance de ce soir.

En outre, compte tenu des enjeux que constituent les finances de notre ville, dont la situation critique est due à la politique menée lors des mandats précédents, nous aurions souhaité davantage de sérieux dans la préparation de ce débat.

Cette mauvaise posture financière vous a d'ailleurs conduits récemment à revenir sur la quasi-totalité des chantiers pourtant annoncés et nécessaires à notre commune et dans le même temps à augmenter de manière significative les impôts. C'est en quelque sorte la double peine pour les administrés.

Par conséquent, nous ne pouvons étudier les orientations annoncées si elles ne sont pas étayées par quelques éléments de chiffrage présentés bien en amont.

Nous souhaitons vous faire savoir que nous aurions été tout à fait enclins à répondre favorablement aux différents points à l'ordre du jour mais que, au regard des éléments exposés, nous avons pris la décision de ne pas assister à la fin de ce conseil municipal.

Bonne fin de séance.

Les élus du Groupe quittent la salle des délibérations, à l'exception de Mme C. ROCHWERG, qui indique qu'elle est solidaire des ses collègues mais qu'elle reprendra place après le débat d'orientations budgétaires, ayant, notamment, une question orale à poser en fin de séance.

Monsieur le Maire indique que les délais de convocation sont respectés, mais donne instruction aux services municipaux pour que, désormais, il y ait double envoi : un par voie postale et un par distribution par le garde-champêtre, pour toutes les réunions. Enfin, il regrette que Mr P. DEMARET, pourtant élu d'expérience, précédemment, dans une autre ville, où il réside d'ailleurs toujours, confonde D.O.B. et budget.

4°)DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En premier lieu, Mr Y. KERSCAVEN, Adjoint aux Finances, regrette la tournure prise par le débat, rappelant qu'un D.O.B. n'est pas un budget, mais un document retraçant les grandes lignes de l'exercice en matière financière. Il réfute également l'argument de manque de documentation adressée aux élus, le document présenté ce soir étant le même que celui présenté à la Commission des Finances.

Au cours de son exposé, MM le Maire et Y. KERSCAVEN apportent quelques précisions :

-félicitations aux services municipaux pour la bonne gestion des crédits l'an passé (baisse de 1,3% des charges courantes et baisse de la part de la masse salariale dans les dépenses, avec un service public maintenu)

-sur le stade, le chantier est « gelé », avec réalisation de toute la partie infrastructure sportive, conformément aux marchés signés, en soulignant que la crise est passée par là: le terrain d'honneur des Ouches devait être vendu rapidement, mais, ça n'est plus le cas et il est rappelé que cette vente était incluse dans le plan de financement d'origine

-pour les travaux d'assainissement, il n'est plus question d'attendre l'hypothétique subvention du Conseil Général pour commencer les travaux rues Anglade et Gallicher et chemin des Marais, les riverains ayant déjà beaucoup supporté de désagréments. A ce sujet, Mr F. LEROUX demande si, conformément aux engagements de Mr P. DEMARET lors de la commission des finances, la commune avait reçu les notifications de subvention. La réponse est non. Le seul document que l'on ait reçu, c'est une lettre d'autorisation de commencer les travaux, avant notification de la subvention, mais sans garantie ensuite de son attribution.

-Mr le Maire tient également à souligner, contrairement à ce qu'annoncent certains documents distribués en ville, que l'effort pour les écoles est maintenu. Il rappelle que sur l'ancien mandat, la moyenne annuelle d'investissement dans les bâtiments scolaires a été d'environ 170 000 € par an et les menus travaux d'entretien se sont montés, par an, à 52 000 € hors masse salariale des agents communaux

-enfin, sur l'emprunt, il est rappelé qu'Esanville est très bien placé en matière de ratios, n'ayant qu'un très faible endettement et une capacité de remboursement qui s'est nettement améliorée avec, notamment, la hausse de la fiscalité l'an passé. Cette hausse était, rappelle MM le Maire et Y. KERSCAVEN, indispensable pour préparer l'avenir, tout en soulignant que même avec cette hausse, EZANVILLE est très en deçà des moyennes d'imposition pour les communes de même strate et offrant les mêmes services

5°)VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION A L'USEE **(Rapporteur Mr BOURGEOIS)**

Mme C. ROCHWERG rejoint la table des délibérations

Chaque année, la ville soutient l'Union Sportive d'Ecouen Esanville notamment par l'octroi d'une subvention.

Le vote du budget 2009 n'interviendra que fin mars. Dans l'attente, l'USEE doit pouvoir fonctionner. L'association sollicite donc le versement d'un acompte de la

subvention qui lui sera accordée au titre de 2009.

Il est proposé, au Conseil Municipal,

- d'accorder le versement d'un acompte à l'USEE pour un montant de 20 000 €
Pour mémoire, la subvention communale 2008 s'élevait à 77 000 €. Cette dépense sera inscrite au budget 2009 sur la ligne : 6574 - subvention de fonctionnement aux associations.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le versement d'un acompte de subvention, d'un montant de 20 000 € à l'USEE.

6°) REFORME DES TARIFS DE VACATIONS FUNERAIRES (Rapporteur Mme CHOLIN)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil,

Vu la délibération du 22 septembre 2008, fixant les tarifs du cimetière et du columbarium de la ville d'Ezanville pour l'année 2009,

Vu la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, portant notamment encadrement du taux unitaire des vacations funéraires, dans le respect du plancher et du plafond fixés respectivement entre 20 et 25 €

Conformément à la réglementation en vigueur, il est proposé de fixer le tarif de la vacation funéraire à 25€ pour l'année 2009.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Après explications de Mme J. CHOLIN, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** le projet tel que présenté.

7°) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF (Rapporteur Mme GIGOI)

La prestation de service ordinaire (PSO) de la caisse d'allocation familiale (CAF) est une aide au fonctionnement pratique des structures enfance.

Ainsi, chaque année, la ville touche en fractionné, une somme pour chaque accueil de loisirs :

- une avance sur dossier prévisionnel (financier et effectif),
- le solde sur le réalisé tenant compte du différentiel entre le prévisionnel et le réalisé

La CAF propose à la commune une nouvelle convention d'objectif pour ce contrat PSO dans lequel figure :

- les accueils de loisirs en cohérence avec les normes de la direction départementale de la jeunesse et des sports
- les séjours courts de trois nuits consécutives au plus rattachés à un ALSH sous réserve qu'ils soient déclarés et intégrés au projet éducatif de cet accueil
- les séjours d'une durée maximum de cinq nuits et six jours sous réserve qu'ils respectent les conditions :
 - o être prévu dès la déclaration annuelle de l'ALSH ou de l'accueil jeune
 - o être intégré au projet éducatif de l'ALSH ou de l'accueil jeune
 - o faire l'objet d'une déclaration en tant que séjour de vacances

Au travers de contrat la commune s'engage à informer la CAF de tout changement apporté dans :

- les statuts
- le règlement intérieur
- l'activité
- les règles relatives aux conditions de travail
- les prévisions budgétaires intervenant en cours d'année (dépenses / recettes)

La commune doit parallèlement répondre au regard du public :

- à favoriser la mixité sociale
- à une accessibilité financière au moyen d'une tarification modulée en fonction des ressources
- à une implantation des structures en adéquation avec les besoins locaux
- à une diversification des activités excluant les cours et apprentissages particuliers

La commune s'engage à faire mention de l'aide apportée par la CAF dans ses outils de communication et à respecter l'ensemble des règles en matière d'accueil d'un public mineur.

Enfin la commune se doit d'apporter tout les éléments comptables selon le schéma en vigueur ainsi que sous forme de tableaux analytiques ainsi que les tableaux qualitatifs prévisionnels (tableaux de fréquentation) pour l'année N+1, les mêmes tableaux de l'année en cours en milieu d'année ainsi que leur solde.

L'ensemble des pièces se doivent d'être sincères et doivent être conservées sur une période de six ans.

En contrepartie la CAF s'engage à verser la PSO.

Après explications de Mme F. GIGOI, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet tel que présenté.

DEMANDE D'INTERVENTION DE MR FINKEL

Mr G. FINKEL, en dehors de l'ordre du jour, souhaite prendre la parole pour revenir sur l'intervention de Mr P. DEMARET sur les commissions et réfute ses arguments : les commissions se réunissent, débattent, amendent, ...On ne peut pas ainsi caricaturer l'action de la majorité municipale.

Mme C. ROCHWERG reconnaît le travail de ces commissions et indique qu'il y a en effet débats... Par contre, elle regrette le manque de documents, estimant que quelques fois, l'opposition est mise devant le fait accompli.

Plusieurs membres du Conseil font la remarque que malheureusement ils constatent souvent l'absence de l'opposition aux commissions...

8°)QUESTION DIVERSE-LETTRE OUVERTE DE MME WEBER A MR LE MAIRE SUR LE COLLEGE D'EZANVILLE

Fin janvier 2009, le collège d'Ezanville a été inauguré par les officiels du Conseil Général et leurs invités, parmi lesquels aucun membre du Conseil Municipal ne figurait à ce titre.

Ces derniers avaient pourtant été sollicités, dès le mois de septembre 2008, afin de constituer un groupe de concertation sur le nom du collège. Ce qui fut fait et avait abouti à la proposition, avec une majorité de sept voix, de baptiser l'établissement *Collège Hélène Boucher*.

En effet, les membres du groupe de concertation avaient unanimement souhaité rendre hommage à une femme. Ainsi, le nom d'Hélène Boucher s'inscrivait dans une liste comportant également ceux de Suzanne Lenglen, George Sand, Simone Veil, Marie Laurencin et huit autres. Chacune de ces femmes, à sa manière, a marqué son époque par des exploits et engagements forts, qui véhiculent encore aujourd'hui des valeurs dignes d'être transmises, non seulement aux collégiens, mais à l'ensemble de nos concitoyens.

Hélène Boucher, pour sa part, s'est distinguée par ses records de vitesse et d'altitude dans le domaine de l'aviation et fut décorée de la Légion d'Honneur. La vie et la persévérance de cette héroïne d'Ile de France ont été saluées par la Poste française, qui a émis un timbre à son effigie, et par de nombreux auteurs de livres pour la jeunesse.

Or, à la stupéfaction du Conseil Municipal, le collège d'Ezanville a été baptisé *Collège Aimé Césaire*.

La décision de choisir un nom qui n'apparaissait pas dans la liste établie par notre comité, et de lui attribuer le nom d'un homme – en dehors de tout considération des propositions démocratiquement recueillies par nos équipes – nous semble exprimer un mépris caractérisé envers celles et ceux qui en sont à l'origine.

Non seulement leur avis a été totalement écarté, mais le choix de rendre hommage à

un homme a également écarté toute chance de contribuer aux actions actuelles de notre société en faveur de la parité.

Aussi prestigieux que puisse être le nom d'Aimé Césaire, nous regrettons vivement qu'une forme de discrimination se soit ainsi glissée dans le choix effectué par le Conseil Général, tant à l'égard des femmes citées dans notre liste qu'à l'égard des membres de notre Conseil Municipal.

Que ses membres n'aient pas été invités à l'inauguration du Collège témoigne également du peu de cas accordé à une équipe municipale qui a à cœur d'œuvrer en concertation avec ses concitoyens dans l'esprit le plus démocratique qui soit.

Nos indignations et questions suite à ce déni de notre contribution à la diffusion de valeurs démocratiques et de parité n'ayant pu s'exprimer lors de l'inauguration du collège, nous vous remercions, Monsieur le Maire, de bien vouloir nous éclairer sur les raisons qui ont poussé le Conseil Général à passer outre nos propositions, sans avoir la bienséance de nous en avertir.

Mme M. WEBER tient à préciser :

-que sa démarche n'est pas contre le nom finalement retenu

-mais que la démarche a été méprisante vis-à-vis des élus municipaux

-pourquoi le Conseil Général a-t-il fourni une liste de femmes pour donner leur nom à ce collège, en arguant qu'il n'y aurait pas de connotation politique, pour choisir finalement, malgré l'avis des élus d'Ezanville, le nom d'un homme qui ne figurait même pas sur la liste des « nominées »?

-pourquoi ainsi bafouer le droit à la parité?

-pourquoi les élus majoritaires d'Ezanville n'ont pas reçu d'invitations à l'inauguration?

Elle regrette de ne pas avoir de réponse ce soir et espère que lors de la prochaine réunion, Mr le Conseiller Municipal P. DEMARET pourra lui apporter des réponses claires.

Monsieur le Maire, regrettant que le Conseiller Général ne puisse répondre, explique qu'il a lui-même été prévenu tardivement du nom du Collège, malgré les propositions faites. Il rappelle, au travers de son histoire personnelle, qu'il n'a rien contre Aimé CESAIRE, qu'il a rencontré personnellement, mais regrette ce choix car ce poète, élu politique par ailleurs, avait des idées très marquées. Il aurait souhaité pour un collège un nom de baptême moins politique. Quant au reste (non respect de la consultation des élus, pas d'invitations pour les conseillers municipaux de la majorité, ...), il y voit là un manque d'éducation et une totale négation de la bienséance.

Il espère, que Mme M. WEBER, aura une réponse lors du prochain Conseil Municipal.

9°) QUESTION ORALE de Mme ROCHWERG pour le Groupe « Une énergie nouvelle pour Ezanville »

Construction en zone N (naturelle) du PLU, à proximité de l'aire de repos du Complexe de la Prairie.

Il a été porté à notre connaissance la réalisation d'une construction sur une parcelle située en zone N (zone naturelle du PLU) protégée en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages, a priori non constructible, sur le terrain du centre équestre.

Ce début de construction, particulièrement inesthétique et massive, est visible depuis la voie publique à proximité du Complexe de la Prairie.

La DDEA (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) s'est déplacée pour constater l'absence de permis de construire et donc de panneau affichant l'autorisation, la nature et la destination des travaux, conformément au code de l'urbanisme qui impose que toute construction soit précédée de la délivrance d'un permis de construire portant sur des travaux conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la nature et à l'architecture.

L'obligation de respecter la réglementation est la même pour tous, hélas, en effectuant une visite du site, nous avons pu constater par nous-mêmes différentes anomalies.

Outre ce non respect des règles urbanistiques, il va aussi de soi qu'il faut veiller à préserver l'aspect paysager et calme du secteur et ne pas exposer les visiteurs aux désagréments visuels, et sonores éventuellement.

En conséquence, face à l'ampleur déjà significative des travaux, nous vous remercions d'éclairer le Conseil sur la situation et particulièrement sur les questions suivantes :

- Sur quels critères, entre autres d'autorisation, et pour quelle destination et/ou activité ce début de construction a-t-il eu lieu ?
- Vos services ont pu constater l'infraction et la municipalité a été destinataire du procès-verbal de défaut de permis de construire ; quelles mesures ont été prises pour la remise en conformité du site (article L480-5 du Code de l'urbanisme) ?

En votre qualité de maire, il vous appartient de veiller à tout cela y compris dresser un procès verbal, le cas échéant, selon les articles L480 et suivants du code de l'urbanisme.

Merci par avance d'apporter au Conseil ces précisions.

En premier lieu, Monsieur le Maire tient à rappeler que c'est lui qui a demandé la visite de la DDEA pour constater l'infraction, après une première intervention de la Police Municipale, diligentée par ses soins.

Certes, il y a un problème sur la mise en place de racks au sein du cercle hippique, simplement par la mise en place de dalles béton. Il a demandé au propriétaire de déposer un permis de construire, afin ensuite, de pouvoir agir légalement...

Mr Alain BOURGEOIS, Maire indique qu'il assumera ses responsabilités et qu'il ne laissera pas faire cette infraction... Mais il ajoute qu'il ne peut que regretter que ce dossier, en réalité suite à un conflit de voisinage, qui dure depuis plusieurs années,

soit mis sur la table suite à délation...

Il rappelle également qu'il existe d'autres cas à Ézanville (beaucoup de gens ont construit, dans leurs jardins, des appentis, des édicules, ...) qui ne se voient pas de la voie publique, mais qu'il faut être très vigilant sur le sujet...Il souhaite simplement que la délation, telle que pratiquée dans le dossier du centre hippique, ne devienne pas une règle générale, comme à une certaine époque triste de notre Histoire.

En fin de séance, Monsieur le Maire informe que la prochaine séance du Conseil Municipal, consacrée notamment au budget, aura lieu le 26 mars prochain.

Alain BOURGEOIS
Maire d'Ézanville

Agnès RAFAITIN
Secrétaire de séance